

# Antennes relais : 16 villes retenues pour expérimenter le seuil d'exposition de 0,6V/m aux irradiations.

Dans le cadre du "Grenelle des Ondes" achevé en mai 2009 un comité (COMOP) chargé de la modélisation et de l'expérimentation d'une diminution de la puissance des irradiations émises par les antennes-relais avait été mis place par Chantal Jouanno, secrétaire d'État à l'Ecologie en présence de Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'État à l'Economie Numérique.

## Rendre les irradiations des communications mobiles compatibles avec la santé humaine :

Dans le débat sur les antennes relais et globalement sur l'électrosmog (irradiation par les CEM artificiels) un consensus mondial est en passe d'aboutir notamment grâce aux études des scientifiques indépendants dont une des principales actions a été la publication du rapport scientifique BioInitiative qui préconise notamment dans un premier temps un abaissement drastique des seuils des irradiations issues des Hautes Fréquences artificielles micro-ondes à 0,6 V/m soit 0.1  $\mu\text{W}/\text{cm}^2$ . L'application de ce seuil maximum d'irradiation à la population est la principale revendication des organisations mondiales et associations car celui-ci provoque peu d'effets délétères à la majorité de la population qui n'est pas en état de faiblesse, néanmoins l'objectif à terme est un assainissement de cette nouvelle pollution environnementale par l'instauration d'un seuil maximum de 0,1 V/m soit 0.003  $\mu\text{W}/\text{cm}^2$  de toutes les sources d'immixtion d'irradiations artificielles micro-ondes.

Rappel : à ce jour en France la norme opposable est pour l'UMTS/3G de 61 V/m soit 1 000  $\mu\text{W}/\text{cm}^2$  issue du Décret 2002-775 signé par Lionel Jospin.

Celle-ci est [sur la base officielle normative de 6 minutes](#), rien n'étant prévu pour une période supérieure [\[le dossier qui "dérange"\]](#), ce qui n'empêche pas le gouvernement d'opposer en toute illégalité au citoyen cette norme pour des périodes d'exposition de 24H ceci 7 jours sur 7, le constat : les autorités sanitaires gouvernementales ne faisant pas respecter la loi, un comble !

De plus tous ceux qui préconisent dans le cadre de leurs responsabilités ces 61V/m d'irradiation en fréquences artificielles micro-ondes 2169 MHz feraient mieux d'y réfléchir à deux fois, car ce seuil dans sa stricte application est létal, ce qui veut dire en termes clairs qu'une telle irradiation pérenne ne peut être supportée par un humain car elle provoquerait sa mort.

En France et dans le monde Next-up organisation n'a cessé de vulgariser au plus grand nombre [les recommandations du rapport du consortium scientifique BioInitiative](#) cela en est même une de ses principales actions et Robin des toits dans le cadre du "Grenelles des ondes" avait proposé que des villes tests expérimentent ce seuil d'exposition d'irradiation de 0,6 V/m.

238 villes et communautés de communes [\[PDF liste chronologique\]](#) se sont portées candidates au niveau national à l'expérimentation de baisse des valeurs d'exposition aux irradiations des Hautes Fréquences artificielles micro-ondes des communications mobiles. Ce chiffre démontre une forte prise de conscience des élus locaux par rapport à la problématique santé issue de la dissémination dans l'environnement urbain des antennes relais.

C'est un signal fort qu'ont adressé les Maires de France au Gouvernement afin que celui-ci prenne en compte non seulement leurs désarrois face à la législation actuelle, mais aussi les préoccupations croissantes de la population par rapport à cette nouvelle pollution environnementale de proximité.

Le ministère de l'écologie vient de publier la liste des villes sélectionnées par le Comité opérationnel d'expérimentations sur les antennes-relais (COMOP) pour cette expérimentation d'une réduction de l'exposition aux champs électromagnétiques dans le voisinage des antennes-relais et pour l'expérimentation de nouvelles modalités de concertation. La déception va être grande pour la grande majorité des villes candidates, car seulement 16 d'entre elles ont été retenues pour l'expérimentation de la réduction de l'exposition aux irradiations et 11 pour l'expérimentation de nouvelles modalités de concertation.



Lionel Jospin (photo), ancien Premier Ministre a signé dans [des conditions scandaleuses le Décret 2002-775](#). Le conseiller du Premier Ministre était Jean-Noël Tronc. Ensuite Jean-Noël Tronc est entré toujours en 2002 dans le groupe France Telecom en devenant successivement directeur de la stratégie et de la marque, puis président du conseil d'administration d'Orange Réunion, puis Directeur Général d'Orange France, filiale mobile de France Telecom en France.

## Le communiqué officiel avec la liste des communes retenues :

### **Communiqué de François BROTTES, président du Comité opérationnel d'expérimentations sur les antennes-relais**

*Expérimentations antennes-relais : le COMOP sélectionne les villes*

La table-ronde sur les radiofréquences réunie au printemps 2009 avait proposé de modéliser et d'expérimenter une réduction de l'exposition aux champs électromagnétiques dans le voisinage des antennes-relais, ainsi que de nouvelles modalités de concertation. Le gouvernement a retenu cette proposition et décidé d'allouer un budget d'un million d'euros à ces expérimentations.

Un comité opérationnel chargé de piloter ces expérimentations et composé de représentants de toutes les parties prenantes a été installé le 7 juillet 2009 par Madame Chantal Jouanno, Secrétaire

d'Etat chargée de l'écologie. Il est présidé par M. François Brottes, député de l'Isère.



La table-ronde sur les radiofréquences réunie au printemps 2009 avait proposé de modéliser et d'expérimenter une réduction de l'exposition aux champs électromagnétiques dans le voisinage des antennes-relais, ainsi que de nouvelles modalités de concertation.

Le gouvernement a retenu cette proposition et décidé d'allouer un budget d'un million d'euros à ces expérimentations.

Un comité opérationnel chargé de piloter ces expérimentations et composé de représentants de toutes les parties prenantes a été installé le 7 juillet 2009 par Madame Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie. Il est présidé par M. François Brottes, député de l'Isère.

A l'issue d'un vaste appel à candidatures, auquel 238 communes ou communautés de communes ont répondu, le comité opérationnel a lors de sa réunion du 26/11/2009, retenu les candidatures suivantes :

#### **A. pour l'expérimentation de la réduction des expositions :**

- Pays d'Azay-le-Rideau - Parc naturel régional Loire Anjou Touraine (Maine-et-Loire)
- Brest Métropole Océane (Finistère)
- Cannes (Alpes Maritimes)
- Coufouleux (Tarn)
- Courbevoie - la Défense (Hauts-de-Seine)
- Grand-Champ (Morbihan)
- Grenoble (Isère)
- Kruth (Haut-Rhin)
- La Rochelle (Charente-Maritime)
- Lavelanet (Ariège)
- Paris 14e arrondissement
- Paris 15e arrondissement
- Plaine Commune - Saint Denis (Seine St Denis)
- St-Denis de la Réunion (la Réunion)
- Strasbourg (Bas Rhin)
- Thiers (Puy-de-Dôme)

#### **B. pour l'expérimentation de nouvelles modalités de concertation :**

- Amiens (Somme)
- Aubière (Puy-de-Dôme)
- Bayonne (Pyrénées-Atlantiques)
- Boult (Haute-Saône)
- Bourges (Cher)

- Châteaufort en Yvelines (Yvelines)
- La Bresse (Vosges)
- Lille Métropole Communauté urbaine (Nord)
- Orléans (Loiret)
- Pessac (Gironde)
- Tours (Indre-et-Loire)

**Contacts presse :**

Laëtitia VERDIER 01 40 81 15 96  
Aurore GILLMANN 01 40 63 58 48

Cette sélection a été effectuée sous réserve d'ultimes validations techniques. Elle devrait être légèrement complétée ultérieurement par quelques communes, pour assurer une représentativité suffisante des expérimentations.

Les travaux de modélisation, préalables aux expérimentations, débuteront dès le mois de janvier 2010. Les premiers résultats sur les expérimentations et la concertation seront disponibles au cours du deuxième trimestre 2010.

